

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 12 novembre 1866.)

Un certain nombre d'industriels suisses ont adressé une pétition, dans laquelle ils demandent une réduction du droit d'entrée sur *quelques espèces de fer*, démarche qui a provoqué une autre pétition de plusieurs usines suisses. Le Conseil fédéral a décrété que cette question devait être discutée sans délai au sein d'une conférence d'experts, sous la présidence du Chef du Département du commerce et des péages, et avec le concours du Directeur en chef des péages.

A cette conférence ont été appelés :

- M. A. *Valloton*, directeur des usines de Vallorbes (Vaud);
- » le lieutenant-colonel *Rieter*, à Winterthour;
- » *de May-Escher*, de la maison Escher, Wyss et C^{ie} à Zurich;
- » François *Brunner*, banquier à Soleure;
- » Fritz *Blösch*, député au Grand Conseil, à Bienne;
- » Conrad *Rauschenbach*, à Schaffhouse.

Dans le but d'accélérer le service postal de *Milan à Lucerne* et d'établir une coïncidence non-interrompue avec les derniers trains de chemin de fer de Lucerne à Zurich et Bâle, soit la correspondance avec le service de nuit badois *Bâle-Francfort*, durant la prochaine campagne d'hiver, le Département du commerce et des péages a été autorisé par le Conseil fédéral à prendre, au compte du déblai des neiges sur le St. Gothard, les arrangements nécessaires afin que le départ de la poste de *Airolo* pour le St. Gothard ait lieu à 6 heures 15 minutes du matin, ou à 6¹/₂ heures au plus tard.

(Du 14 novembre 1866.)

Ensuite d'un rapport circonstancié du Département militaire fédéral, le Conseil fédéral s'est prononcé en principe pour l'introduction du *fusil à répétition Winchester* modifié d'après le calibre suisse, à l'usage des carabiniers et de l'infanterie, élite et réserve; le Département a été chargé d'élaborer dans ce but un message à l'Assemblée fédérale.

Le Conseil fédéral a réadmis à l'état-major du commissariat fédéral avec le grade et le rang qu'il occupait auparavant M. Henri *Wild*, de Uster (Zurich), qui était sorti en février dernier comme sous-lieutenant du dit état-major.

(Du 16 novembre 1866.)

M. de *May-Escher*, de Zurich, qui a été désigné le 12 courant pour faire part de la conférence en matière des droits d'entrée sur les fers, a annoncé par lettre du 14 courant que des raisons de santé ne lui permettent pas d'accepter.

M. Charles de *Gonzenbach*, de la maison Escher-Wyss et C^{ie} à Zurich, a été nommé à sa place par le Conseil fédéral.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.11.1866
Date	
Data	
Seite	170-171
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 351

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.